

# LA MUTUELLE À LA POSTE

## LA CGT VOUS INFORME



### ATTENTION, VOTRE MUTUELLE CHANGE

Vous êtes salarié.es à la Poste et adhérent.es à la mutuelle du Groupe : **À COMPTER DU 1ER AVRIL 2026**, vous devez impérativement vous connecter sur votre espace personnel pour souscrire vos nouvelles options de remboursement.

Par accord signé entre la CFDT, FO, CGC et la Direction, vos options de remboursement évoluent. Les options 1, 2 et 3 pour les salarié.es, et les options 2 et 3 pour les cadres deviennent les options A, B, C.

[Pourquoi la CGT n'a pas signé >>](#)



### COMMENT FAIRE VOTRE CHOIX ?

#### LA CGT VOUS EXPLIQUE TOUT

Entre le 1er avril et le 31 mai 2026 :

- ▶ Allez sur votre espace personnel CNP Assurances Protection sociale
- ▶ Cliquez sur le bouton « pour en savoir plus et adhérer en ligne à une nouvelle option »
- ▶ Sélectionnez votre nouvelle option

**NB** : si vous ne possédez pas d'espace personnel, vous recevrez à domicile, un dossier d'affiliation à CNP Assurances Protection Sociale, fin avril

**RETROUVEZ VOTRE CENTRE DE GESTION SANTÉ AU :**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 20H00

09 69 392 393 (num. non surtaxé)



## FOCUS

À compter du 1er juin, le remboursement des petits appareillages et des verres est amélioré, ainsi que le triplement du remboursement des semelles orthopédiques.

**TOUTES LES POSTIÈRES ET TOUS LES POSTIERS BÉNÉFICIRONT DE MEILLEURS REMBOURSEMENTS SANS HAUSSE DE COTISATION**

# Évolution de vos options

## ★ OPTION A :

elle offre une meilleure couverture des soins essentiels que les options actuelles 1 et 2 (consultations, radiologie, prothèse dentaire, matériel médical)

## ★ OPTION B :

elle reprend l'option A avec une couverture améliorée en soins dentaires et optiques.

## ★ OPTION C :

elle reprend les garanties actuelles de l'option 3, adaptées sur les verres optiques.

**FOCUS :** Pour toutes les nouvelles options, les remboursements de radiologies, scanners et petite chirurgie sont doublés pour favoriser les dépistages et les diagnostics importants pour votre santé. Ces options s'ajoutent au contrat de base soit : 45,39 euros

OPTION A couverture des soins essentiels	OPTION B couverture améliorée	OPTION C couverture renforcée
Honoraires + Othopédie Dentaire	Honoraires + Othopédie  Dentaire + + Implants Optique	Honoraires Othopédie Dentaire + + + Implants Optique  Pharmacie à 15%
3,22 € par mois pour le/la salarié.e (cotisation identique et en complément de celle du salarié.e pour le/la conjoint.e)	13,50 € par mois pour le/la salarié.e (cotisation identique et en complément de celle du salarié.e pour le/la conjoint.e)	23,59 € par mois pour le/la salarié.e (cotisation identique et en complément de celle du salarié.e pour le/la conjoint.e)
1,22 € par mois par enfant à charge (gratuité pour le 3 <sup>ème</sup> enfant et au delà)	18,91 € par mois par enfant à charge (gratuité pour le 3 <sup>ème</sup> enfant et au delà)	14,60 € par mois par enfant à charge (gratuité pour le 3 <sup>ème</sup> enfant et au delà)



## Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 ( facultatif ) Téléphone perso : ..... pro : .....  
 Grade/ Classification : ..... Métier : .....  
 Service/Bureau (nom et adresse) : .....  
 .....

